



## DÉCISION

### CONCLUSION D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DU PLAN D'EAU DE MÉZIÈRES-ÉCLUZELLES AVEC LES ASSOCIATIONS DE MODELISME DANS LE CADRE DE LA FETE DU PLAN D'EAU

#### 3.5 - Actes de gestion du domaine

GS/DM/IG/MLM/ER  
N°D2026-134

***Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,***

***Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,***

***Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,***

***Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2125-1,***

***Vu le 3° de la délibération n°2021-075 B du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants conclus sans effet financier pour la communauté d'agglomération,***

***Vu la délibération n°CC2024-262 du 16 décembre 2024 portant déclaration d'intérêt communautaire de la base nautique du plan d'eau de Mézières-Écluzelles,***

***Vu le projet de conventions relatives à l'utilisation du plan d'eau de Mézières-Écluzelles avec des associations de modélisme,***

**Considérant** que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est propriétaire du plan d'eau et a vocation à favoriser le développement d'activité de pleine nature sur le site de Mézières-Écluzelles,

**Considérant** que dans le cadre de la reprise des activités nautiques pour la saison 2026, la Direction des Équipements sportifs organise une Fête du plan d'eau dans le but de faire découvrir au public divers acteurs et activités sur la thématique de l'eau,

**Considérant** que les associations de modélisme dénommées ci-dessous ont accepté de participer à cet évènement :

- **Association de modélisme de Saint-Lubin des Joncherêts,**
- **Association Les amis des Flots,**

**Considérant** la nécessité de définir les modalités de mise à disposition d'une partie du plan d'eau pour l'accueil et l'organisation des activités de démonstration de modélisme dans le cadre de la Fête de la base nautique qui se déroulera le 11 avril 2026,

## D É C I D E

**ARTICLE 1 : DE CONCLURE** une convention pour la mise à disposition d'une partie du site du plan d'eau de Mézières-Écluzelles avec les associations ci-dessus citées, pour l'organisation d'une démonstration de modélisme afin de faire découvrir cette discipline au public lors de la Fête du plan d'eau, le 11 avril 2026.

**ARTICLE 2 : DE CHARGER** Monsieur le Directeur Général des Services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** qu'une ampliation de la décision sera notifiée aux associations susmentionnées.

**ARTICLE 4 : D'INFORMER** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 09 AVR. 2026

Le Président

  
Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 09 AVR. 2026